

Communiqué de presse - 6 septembre 2018

Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « Permis d'innover » : le Cerib, lauréat pour son projet de constructions en béton recyclé

À l'invite de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien Denormandie secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, l'annonce des lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Permis d'innover » s'est déroulée le 6 septembre au ministère de la Cohésion des territoires.

Sept projets lauréats parmi les 37 proposés ont été retenus, témoignant de la mobilisation de l'État et des **Établissements Publics d'Aménagement (EPA), accompagnateurs des projets, en faveur de l'innovation urbaine**. Jacques Mézard a d'emblée réitéré la volonté politique de **faciliter le travail des concepteurs de solutions innovantes pour fabriquer la ville de demain, en dépassant les « verrous » techniques ou réglementaires**.

Stephan de Fäy, directeur de l'EPA Bordeaux Euratlantique, Thierry Lajoie, directeur de l'EPA Grand Paris et Hugues Parant, directeur de l'EPA Euroméditerranée ont salué, en qualité d'acteurs pionniers de nouveaux modes de faire plus coopératifs et plus agiles, tout l'intérêt des leviers de mise en œuvre du « Permis d'innover » **pour passer d'une logique de moyens à une logique de résultat**.

Donner le pouvoir au projet, privilégier les fonctions d'usages, expérimenter des simplifications pertinentes, concevoir des ouvrages réversibles..., les enjeux portés par le « Permis d'innover » sont passionnants et sublimés par **l'idée de changer de paradigme, de réfléchir collectivement et intelligemment à une ville mutable, résiliente et durable**.

Les principales avancées attendues pour les acteurs de la construction et de l'urbanisme sont :

- une anticipation des futures obligations réglementaires incitant à des principes reposant sur **l'économie circulaire**,
- un renforcement de **la synergie entre des acteurs locaux**,
- **des applications concrètes intégrant les engagements environnementaux** dont les retours d'expérience permettront de **diffuser sur les territoires ces approches vertueuses et créatrices de richesse**.

Le projet du Cerib retenu par les trois Établissements Publics d'Aménagement

Le projet lauréat du Cerib (Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton) a été retenu par les trois EPA (Grand Paris, Euratlantique et Euroméditerranée) pour être porté et accompagné dans leurs territoires, tant sa capacité de répliquabilité a fait l'unanimité au-delà de l'expérimentation.

Ce projet porté par le Cerib, avec l'appui de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB), vise à permettre **l'utilisation de granulats de bétons recyclés, notamment issus des sites industriels ou de la déconstruction, pour la réalisation de bâtiments démonstrateurs**. Il s'inscrit dans le prolongement des travaux du Projet National Recybéton visant l'incorporation maîtrisée des granulats recyclés dans les bétons et les produits en béton.

L'ambition du projet présenté par le Cerib est d'accroître, selon l'origine du granulat et l'environnement de l'ouvrage, cette incorporation tant sur les innovations technologiques que sur les réalisations à l'échelle 1 en valorisant et en diffusant leur caractère démonstratif.

Il s'agit en particulier **d'augmenter les taux d'incorporation de granulats recyclés et d'élargir leur périmètre d'utilisation en s'intéressant à des gisements insuffisamment valorisés, tout en veillant au respect des exigences essentielles des ouvrages** (stabilité, durabilité, performances...).

Pour chaque opportunité de bâtiment démonstrateur, le Cerib met à disposition ses compétences multiples tant sur le matériau béton que sur les systèmes constructifs en béton, ses équipements de pointe, sa connaissance fine des normes et des process industriels permettant d'accompagner tous les acteurs concernés sur les volets techniques.

La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) mobilise ses entreprises adhérentes pour les intégrer dans des démarches de déploiement de l'économie circulaire dans les territoires, en particulier en vue de participer à des opérations expérimentales.

Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (Cerib) est un Centre Technique Industriel, reconnu d'utilité publique et institué en 1967 conjointement par le ministre chargé de l'Industrie et par le ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la demande de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Avec près de 170 collaborateurs et un haut niveau d'expertise, ses équipements d'essais des produits et matériaux du BTP se déploient sur 15 000 m² de laboratoires. Le Centre exerce son activité entre essais et évaluations, études et recherches, normalisation et certification, appui technique et transfert de connaissances, et dispose d'un centre de formation. Opérateur de recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ses travaux de R&D éligibles peuvent bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche. www.cerib.com

La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) représente les industriels fabriquant des produits et systèmes préfabriqués en béton couvrant les marchés du bâtiment, des travaux publics et du génie civil. www.fib.org

L'Industrie du Béton présente partout en France :

- **505** entreprises (99 % de PME avec une moyenne de 27 salariés par entreprise)
- **771** sites de production (un maillage territorial dense assurant une proximité de livraison sur les chantiers, une proximité des matières premières et ainsi une économie de transport et d'énergie).
- un CA de **2,36** milliards d'€ départ usine, hors taxes et hors transport
- un volume de **19** millions de tonnes de produits en béton
- **17 320** salariés (emplois directs locaux, métiers de proximité non délocalisables).
- **1^{er}** employeur des industries de la branche carrières et matériaux de construction.

Service de presse : Patricia Desmerger - Campagne

06 07 47 34 77 - 01 42 02 45 44 - patricia.desmerger@orange.fr

@patdesmerger - f : campagne-presse - in : fr.linkedin.com/in/patdesmerg